

Les propositions

DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE POUR L'EUROPE

Avec près de 9 milliards d'euros par an pour la France, la politique agricole commune (PAC) oriente durablement l'agriculture, modèle les paysages et a un impact important sur les revenus des paysans, l'environnement et le dérèglement climatique. La Confédération paysanne croit en une politique européenne pour :

1 

Se donner les moyens d'une politique agricole forte avec des objectifs ambitieux !

Lors de récentes déclarations, la Commission européenne a proposé une réduction du budget de la PAC au bénéfice d'autres priorités. La Confédération paysanne pense que le budget de la PAC, avec des objectifs ambitieux définis à l'échelle européenne doit être maintenu pour permettre la transition vers l'agriculture paysanne et le maintien de paysans nombreux sur tous les territoires.

2 

La mise en place de prix minimum d'entrée

Les aides ne peuvent pas tout régler, de nombreuses productions sont victimes d'un dumping fiscal, social ou environnemental. La Confédération paysanne propose la mise en place de prix minimum d'entrée, notamment pour les fruits et légumes. Cette proposition est un premier pas vers la régulation des marchés et la maîtrise des productions, condition nécessaire à des prix justes et stables. Nous devons avoir des politiques qui tirent vers le haut les mesures sociales, pour mettre fin à ce dumping.

3 

Une Politique Agricole ET Alimentaire Commune

Pour la Confédération paysanne, la politique agricole doit répondre à des enjeux de souveraineté alimentaire et permettre la mise en place d'une réelle démocratie alimentaire, en encourageant la relocalisation de la production d'une alimentation de qualité répondant à la demande citoyenne.

4 

Des aides à l'actif, plafonnées et dégressives

L'actuelle distribution des aides en fonction de la surface des fermes pousse à la concentration et à la course à l'agrandissement. La Confédération paysanne souhaite que les aides soient redistribuées par actif paysan. Tant que subsisteront des aides à la surface, ces aides devront être fortement majorées sur les 52 premiers hectares, dégressives et plafonnées à l'actif paysan. Une aide spécifique aux petites fermes devra également être mise en place pour reconnaître leur multifonctionnalité qui n'est ni rémunérée par le marché, ni par les aides liées à la surface.

5 **Encourager la transition vers l'agriculture paysanne**

Les outils existent pour permettre la transition de l'agriculture : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), Aide Bio... Nous pensons qu'ils doivent être renforcés par un transfert important du premier vers le second pilier de la PAC, des mesures ambitieuses et un paiement incitatif.

6 **Reconnaître les pratiques pastorales et encourager l'agriculture dans les zones difficiles**

La dernière PAC a conduit à une redistribution des aides vers la montagne de façon inéquitable, causant des rentes de situation pour certains et une perte d'aides pour les petites fermes. Les externalités positives du pastoralisme, ainsi que la valeur alimentaire des surfaces pastorales, restent encore insuffisamment reconnues. Le nouveau zonage ICHN dans les zones défavorisées simples met en danger la viabilité de nombreuses fermes sortantes alors que le handicap qu'elles subissent est avéré et le maintien de l'élevage y est prioritaire pour la biodiversité.

7 **Directive habitats : avoir un rapport réaliste aux espèces protégées**

La directive habitats, décidée au niveau européen, rigidifie la gestion et la régulation de certaines espèces (ours, loup, lynx). Il est urgent de la modifier pour permettre aux éleveurs victimes de la prédation d'envisager le futur.

8 **Dans les outre-mers, un programme adapté aux réalités locales**

L'agriculture est un poumon économique des départements d'outre-mer (DOM), la déclinaison de la PAC dans ces territoires par le Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité (POSEI) doit permettre le développement de l'autonomie alimentaire mais aussi la protection des paysans ultramarins face à la concurrence des pays tiers.

9 **Arrêter les négociations des accords de libre-échange et empêcher leur mise en œuvre**

CETA, TAFTA, MERCOSUR, etc. : ces accords sont négociés par l'Union européenne et ne sont pas compatibles avec une agriculture relocalisée, sur des fermes nombreuses et diversifiées, qui privilégie la qualité au commerce international.

10 **Pas d'OGM dans nos assiettes et fin des pesticides au niveau européen !**

L'Union européenne ne doit pas autoriser l'utilisation d'OGM, de quelque nature que ce soit. La fin des pesticides doit être un objectif européen, l'Union européenne doit agir efficacement pour protéger les paysans et les citoyens des molécules dangereuses et donner les moyens d'accompagner les alternatives aux pesticides.